

de les avoir associés à notre filiale reconnaissance envers lui. Après le service de l'adorable Eucharistie et le soin de sa famille religieuse au berceau, on peut dire que la grande préoccupation du Père Eymard était celle du prêtre. "Les prêtres! les prêtres! disait-il un jour, avec un accent singulièrement ému, je quitterais tout pour les prêtres!" Plein de respect pour les ministres sacrés, et toujours prêt à les servir avec empressement, il recommandait à ses religieux,—il en a fait un point de sa Règle(1),—d'être pour eux d'une affectueuse déférence, de les recevoir avec amour et de vénérer, en leur personne, Jésus-Christ lui-même, le souverain Prêtre.

C'est toujours sous l'influence de cette pensée que le Père traça à grands traits le règlement des Prêtres-Adorateurs et indiqua en des lignes admirables l'esprit qui doit les animer. Ce ne sera, à la vérité, que plusieurs années après sa mort que l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs prendra une place d'honneur parmi les œuvres sacerdotales, mais elle ne sera que la germination de la semence que le Père Eymard avait jeté dans le jardin de l'Eglise et qu'il avait souvent arrosée des larmes de son cœur et du sang de ses sacrifices.

Bien que nous n'admettions pas ordinairement de poésie dans les *Annales*, nous sommes heureux de faire une exception aujourd'hui en faveur de la gracieuse pièce qu'un de nos fervents Associés dédia naguère à notre Vénérable Père Fondateur.

A LA MEMOIRE DU V. P.-J. EYMARD

Aux yeux de l'homme et de l'ange
Aux regards charmés de Dieu,
Qu'elle est belle la phalange
Que créa ton cœur de feu!

Des prêtres!...ces rois dont l'âme
Reçut un sacre éternel,
Et dont le cœur tout de flamme
Aime comme on aime au ciel.

Ta famille eucharistique
Te donna dès son berceau,
L'espérance prophétique
De l'avenir le plus beau.

Ceux-là même que décorent
La pourpre et l'éclat du nom,
Prélats, Evêques, s'honorent
D'être de ta légion.

(1) Sacerdotes sæculares ad sacrum secëssum in suo cœnaculo recipiant amanter, ut inde ardentiores Domini sacramentales adoratores et apostoli in spiritu et veritate evadant. (*Const. C. SS. P. Ia, cap. xxv.*)